



**CINQUANTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

23 Janvier 2021 par Visioconférence

COMMUNIQUE FINAL

1. La cinquante-huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 23 Janvier 2021 par visioconférence, sous la présidence de **S. E. M. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO, Président de la République du Ghana**, Président en exercice de la Conférence.

2. Etaient présents à cette session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ci-après, ou leurs représentants dûment mandatés :

S.E.M. **Patrice TALON**, Président de la République du Bénin

S.E.M. **Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso

S.E.M. **Jorge Carlos de ALMEIDA FONSECA**, Président de la République du Cabo Verde

S.E.M. **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire

S.E.M. **Adama BARROW**, Président de la République de La Gambie

S.E.M. **Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO**, Président de la République du Ghana

S.E. **Prof. Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée

S.E.M. **Umaro Sissoco EMBALO**, Président de la République de Guinée Bissau

S.E.M. **George Manneh WEAH**, Président de la République du Libéria

S.E.M. **Bah N'DAW**, Président de la Transition, Chef de l'Etat, République du Mali

S.E.M. **Mahamadou ISSOUFOU**, Président de la République du Niger

S.E.M. **Muhammadu BUHARI**, Président de la République Fédérale du Nigeria

S.E.M. **Macky SALL**, Président de la République du Sénégal

S.E.M. **Julius Maada BIO**, Président de la République de Sierra Leone

S.E.M. **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise.

3. Etaient également présents :

- S.E.M. Jean Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO ;
- S.E.M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel (UNOWAS) ;
- S.E.M. Abdallah Boureima, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- S.E.M. Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union Africaine, représentant S.E.M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine.

4. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte du Rapport 2020 du Président de la Commission de la CEDEAO ainsi que des rapports issus de



la 85^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO et de la 45^{ème} réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité.

5. Ils ont salué la qualité des rapports soumis ainsi que la pertinence des recommandations qui sont de nature à favoriser la réalisation des objectifs de la CEDEAO en matière de croissance et de stabilité de la région.

6. A l'issue de ses délibérations, la Conférence a entériné les principales recommandations contenues dans les différents rapports, puis a procédé à l'examen des questions spécifiques ci-après :

AU TITRE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'INTEGRATION REGIONALE

7. La Conférence a pris note de l'évolution défavorable des activités économiques au sein de la CEDEAO en 2020, qui serait marquée par un recul de 1,7% du PIB réel, après une croissance réelle de 3,9% en 2019, sous les effets de la pandémie de la Covid-19. Elle exhorte à cet effet les Etats membres à accélérer et intensifier la mise en œuvre des mesures dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et la relance des économies.

I. S'AGISSANT DE LA CREATION DE L'UNION MONETAIRE

8. La Conférence a pris note de la dégradation de l'état de convergence macroéconomique au sein de la CEDEAO en 2020, sous l'effet des mesures prises par les Etats membres pour lutter contre la Covid-19 et relancer leurs économies. Au regard de l'impact prévisible de la deuxième vague de la pandémie sur l'état de convergence macroéconomique en 2021, le Sommet décide d'exempter les Etats membres du respect des critères de convergence macroéconomique au cours de l'année 2021.

9. La Conférence félicite le Comité ministériel sur le Programme de la monnaie unique pour les diligences accomplies dans la mise en œuvre des décisions prises lors de sa 57^{ème} Session ordinaire tenue le 7 septembre



2020, à Niamey, au Niger. Elle instruit la Commission, en collaboration avec l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), la Commission de l'UEMOA et les Banques centrales de la Communauté de lui soumettre lors de sa prochaine session ordinaire :

- i. le projet du nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO, avec le 1^{er} janvier 2022 comme date de début de la phase de convergence ; et
- ii. la nouvelle Feuille de route pour le Programme de la Monnaie Unique de la CEDEAO.

10. Les Chefs d'Etats ont d'autre part, pris note de l'état de mise en œuvre du système des paiements et règlements de la CEDEAO, visant l'établissement d'un mécanisme multilatéral qui permettra l'utilisation des monnaies nationales pour le paiement et règlement des transactions intra-Communautaires. Ils instruisent la Commission, en collaboration avec les Banques centrales de la Communauté et l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest d'accélérer les travaux en vue de l'interconnexion urgente des systèmes de paiements de la CEDEAO, et leur soumettre un rapport lors de leur session ordinaire du mois de juin 2021.

II. CONCERNANT LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

11. La Conférence s'est félicitée de l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) le 1^{er} janvier 2021 et de la ratification de l'accord par douze (12) des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO. En outre, elle a pris note de la soumission à l'Union Africaine des listes communes de concessions tarifaires pour le commerce des biens et des engagements spécifiques pour le commerce des services dans cinq (5) secteurs prioritaires.



12. En vue de maximiser les bénéfices de la participation de la région dans la ZLECAf, la Conférence :
- i. Invite les Etats membres n'ayant pas encore ratifié l'accord à accélérer le processus de sa ratification, afin de promouvoir une libéralisation harmonieuse des échanges dans la région et préserver l'intégrité du Tarif extérieur commun de la CEDEAO ;
 - ii. Instruit la Commission à poursuivre son soutien aux Etats membres dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation aux règles de la ZLECAf, tout en s'assurant de leur cohérence avec la stratégie régionale élaborée à cet effet ;
 - iii. Exhorte la Commission à poursuivre les campagnes de sensibilisation dans les Etats membres pour garantir une meilleure implication de toutes les parties prenantes (Etats, secteur privé et société civile) ; et
 - iv. Instruit la Commission à poursuivre la coordination des positions et approches des Etats membres dans les négociations au sein de la ZLECAf.

III. S'AGISSANT DE LA SITUATION DE LA COVID-19

13. La Conférence se félicite de la bonne gestion de la Covid-19 par les Etats membres, à travers les mesures hardies et initiatives solides prises dans les différents pays qui ont permis de contenir la pandémie.
14. Elle a également salué le leadership du Président Muhammadu BUHARI, Champion de la Lutte contre la Covid -19 qui n'a ménagé aucun effort pour mobiliser la logistique et les moyens nécessaires pour accompagner la dimension régionale de la lutte contre la pandémie.
15. La Conférence a félicité les trois Comités ministériels de coordination pour la Santé, les Finances, le Transport et le Commerce, ainsi que la Commission de la CEDEAO et l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) pour les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Niamey, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des vaccins contre la Covid-19 pour la région, dans un



contexte marqué par l'émergence de la deuxième vague de la Covid-19 dans l'espace CEDEAO.

16. La Conférence adopte le Protocole harmonisé de la CEDEAO, relatif à la circulation transfrontalière des personnes et des biens pendant la pandémie et fixe le coût du "test PCR COVID-19" pour les déplacements dans l'espace CEDEAO des ressortissants de la CEDEAO à un montant ne devant pas excéder l'équivalent de 50 dollars américain.
17. La Conférence adopte également une approche d'achat groupé des vaccins anti-COVID. Elle instruit la Commission de la CEDEAO à mettre en place un Fonds renouvelable pour les vaccins, et lance un appel aux gouvernements nationaux, aux banques de développement, au secteur privé et aux partenaires à y contribuer. Ce fonds servira à garantir la disponibilité des vaccins anti-COVID dans la région, par un approvisionnement commun à court terme et une fabrication régionale à moyen et long termes.
18. La Conférence instruit également la Commission de la CEDEAO et l'OOAS, en collaboration avec les États membres, à conduire le processus d'approvisionnement de 240 millions de doses de vaccins, de préférence ceux approuvés par l'OMS, à travers des démarches directes et collaboratives auprès des fabricants, des partenaires et des gouvernements étrangers amis qui pourraient être disposés à vendre des doses supplémentaires qu'ils auraient préalablement acquises. La Conférence demande à la Commission de la CEDEAO et à l'OOAS de conduire ce processus d'approvisionnement des vaccins, en cohérence avec l'Initiative COVAX et en tenant compte des initiatives des États membres au niveau continental et international, afin de s'assurer de disposer du maximum de vaccins possible. La Conférence a également instruit que les campagnes de vaccination commencent au plus tard à la fin du mois de juin 2021.
19. La Conférence décide de la mise en place immédiate d'un Groupe de travail sur la COVID-19, chargé d'entreprendre la campagne de collecte



de fonds, et de nommer d'éminents citoyens, comme champions de l'investissement pour soutenir la campagne.

IV. S'AGISSANT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

20. La Conférence a félicité le Nigéria pour l'ouverture de ses frontières terrestres avec ses voisins et invité tous les Etats membres au respect effectif de l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

V. RELATIVEMENT AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

21. La Conférence a approuvé la Déclaration sur la Tolérance zéro face à la violence sexuelle, à la violence basée sur le genre ; sur l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles dans l'espace CEDEAO, et sur la promotion de la coopération et la collaboration au-delà des frontières nationales entre les États membres de la CEDEAO et les pays tiers, en vue de prévenir et de combattre ce fléau.

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

22. La Conférence a pris note de la poursuite des réformes institutionnelles en cours dans les Institutions de la Communauté, en particulier la préparation de la Vision 2050, la formulation d'une Politique de Suivi Evaluation, et le programme de développement du Capital Humain, ainsi que de l'audit des compétences du personnel et la révision du Règlement du personnel qui sont en cours de finalisation. La Conférence instruit le Président de la Commission à poursuivre les efforts de réduction des coûts de fonctionnement des Institutions de la CEDEAO.



AU TITRE DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET DE LA DEMOCRATIE

23. La Conférence réaffirme son attachement à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, conditions préalables à l'intégration et au développement économiques de la région.
24. La Conférence se félicite de la bonne tenue générale des élections présidentielles au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger. Elle félicite les Gouvernements et les Peuples de ces pays pour la conduite et l'organisation généralement réussie des processus électoraux et déplore les rares incidents violents ayant émaillé les scrutins dans certains pays.
25. La Conférence adresse ses chaleureuses félicitations à Leurs Excellences **Roch Marc Christian KABORE, Alassane OUATTARA, Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDU, Alpha CONDE** pour leur réélection à la magistrature suprême de leurs pays respectifs, et leur souhaite plein succès.
26. La Conférence se félicite également du bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives au Niger le 27 décembre 2020 et invite les acteurs politiques Nigériens à maintenir la dynamique du premier tour réussi pour un bon déroulement du second tour le 21 février 2021.
27. La Conférence encourage les États membres à s'engager davantage dans le dialogue politique avant les élections afin de créer un environnement propice à une issue pacifique et consensuelle des processus électoraux. En outre, elle instruit le Président de la Commission à maintenir le soutien de la CEDEAO aux États membres qui organisent des élections.



28. En ce qui concerne la **Gambie**, la Conférence note les fortes divergences politiques dans le pays autour de la révision de la Constitution, alors que le pays se prépare aux élections présidentielles et législatives à la fin de l'année 2021. Elle félicite S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, pour avoir accepté de faciliter le dialogue entre les acteurs politiques nationaux sur les questions litigieuses entourant l'avant-projet de Constitution, qui doit être soumis à un référendum en juin 2021 avant la tenue de l'élection présidentielle au mois de décembre 2021.
29. La Conférence se félicite des progrès enregistrés et appelle l'ensemble des acteurs politiques gambiens à œuvrer pour un consensus sur l'avant-projet de Constitution. Elle appelle les autorités compétentes à maintenir le dialogue en vue de l'adoption dans le temps de la Constitution et du respect du calendrier électoral.
30. La Conférence félicite le Président de la Commission pour la mise en œuvre de la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, prise lors de sa 57^{ème} Session ordinaire tenue le 7 septembre 2020 à Niamey, en République du Niger, de transformer l'ECOMIG en une Mission de Police.
31. La Conférence décide de proroger le mandat de ECOMIG de douze (12) mois à partir du 1^{er} janvier 2021 et de la transformer en Mission de Police après les élections de décembre 2021. Elle exprime toute sa reconnaissance à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et au Togo pour avoir accepté de contribuer des Unités de Police Constituée à ECOMIG, et à l'Union Européenne pour son appui financier et technique.
32. En ce qui concerne le **Mali**, la Conférence a pris note du Rapport du Médiateur, S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, sur le suivi de la transition dans le pays. Elle a félicité le Médiateur pour ses efforts continus pour maintenir le dialogue entre les acteurs maliens en vue d'une transition réussie dans les délais décidés par la Conférence.



33. La Conférence prend note de la mise en place, des organes de la transition et de la nomination de tous les responsables des différents organes de la transition notamment, le Président, le Vice-Président, le Premier Ministre, et le Président du Conseil National de la Transition ainsi que celle des membres du Gouvernement et du Conseil National de la Transition.
34. La Conférence souligne la nécessité de la mise en œuvre diligente des différentes décisions relatives à la Transition, dans une approche plus consultative et plus inclusive de toutes les parties prenantes. Elle exprime sa préoccupation quant aux interpellations récentes liées à une tentative présumée de déstabilisation et d'atteinte à la sûreté de l'Etat, et invite à la transparence et au respect des procédures légales en vigueur.
35. La Conférence exhorte les Autorités maliennes à conduire une transition apaisée et le Gouvernement de la transition à élaborer et diffuser une Feuille de route assortie d'un plan d'action et d'un calendrier d'exécution, de manière à veiller au respect du calendrier de transition défini par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Elle s'inquiète de la non dissolution du CNSP alors que le Gouvernement de transition a déjà été formé. La Conférence a été informée par S.E.M. **Bah N'DAW**, Président de la Transition, Chef de l'Etat, de l'adoption d'un décret de dissolution du CNSP qui sera rendu public incessamment, ainsi que de la soumission dans les jours à venir de la Feuille de route de la Transition pour adoption par le Conseil National de la Transition.
36. La Conférence décide de demeurer saisie et encourage le Médiateur à continuer ses efforts de suivi de la Transition.
37. En ce qui concerne la **Guinée-Bissau**, la Conférence se félicite du bon fonctionnement des Institutions depuis la formation du gouvernement d'unité nationale puis l'adoption de son budget et de son programme par l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), et depuis l'arrêt rendu par la Cour suprême le 4 octobre 2020, au sujet du contentieux électoral découlant des élections présidentielles de décembre 2019.

38. La Conférence exprime, toutefois, sa préoccupation sur les tensions naissantes entre les acteurs politiques autour de la révision prévue de la Constitution et les exhorte à forger un consensus sur le projet de révision constitutionnelle. A cet effet la Conférence rappelle à tous les acteurs la longue crise politico-institutionnelle qu'a connue le pays et les invite à œuvrer pour la stabilité du pays.
39. La Conférence se félicite du retrait de la Mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) après avoir accompli avec succès son mandat de stabilisation de la Guinée Bissau. Elle exprime toute sa gratitude aux pays contributeurs de troupes et de police à ECOMIB, notamment le Burkina Faso, le Nigéria, le Sénégal et le Togo pour la grande solidarité dont ils ont fait preuve dans la réalisation de l'agenda régional de paix et de sécurité. La Conférence renouvelle sa gratitude à l'Union Européenne pour son appui financier et technique constants tout au long du déploiement de ECOMIB, contribuant ainsi substantiellement à la stabilisation de la Guinée Bissau.
40. La Conférence instruit le Président de la Commission à continuer d'accompagner et de soutenir le Gouvernement Bissau-Guinéen dans ses efforts de consolidation de la démocratie et de réformes institutionnelles, y compris l'adoption d'une nouvelle Constitution propre à garantir la stabilité du pays.
41. En ce qui concerne le **terrorisme**, la Conférence est préoccupée par la récurrence des attaques terroristes dans les pays de la ligne de front, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigeria, malgré les efforts intenses déployés par ces pays. Elle observe, avec préoccupation, la multiplication des attaques, sous forme de représailles, contre les populations civiles, comme ce fut le cas, au Nigéria, de l'attaque perpétrée par Boko Haram le 29 novembre 2020, dans les environs de Maiduguri, dans l'Etat de Borno, au cours de laquelle des dizaines d'agriculteurs et de pêcheurs ont été assassinés, ou encore au Niger, le 2 janvier 2021, lors de la tuerie d'une centaine de personnes dans des attaques contre deux villages dans la région de Tillabéri, à la frontière avec le Mali.

42. La Conférence réaffirme sa détermination à lutter sans relâche contre ce fléau et condamne avec vigueur les actes terroristes perpétrés dans la région. Elle exprime toute sa solidarité avec les Etats et les populations affectés.
43. Dans ce contexte, la Conférence juge impérieuse la mise en œuvre diligente et effective du Plan d'actions 2020 – 2024 pour éradiquer le terrorisme dans la région, adopté le 21 décembre 2019 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. A cet effet, la Conférence félicite la République du Ghana pour l'annonce de sa contribution de cinquante (50) millions de dollars pour le financement du Plan d'actions et le versement déjà effectué de cinq (5) millions au Fonds dédié à ce Plan. Elle félicite également la République Fédérale du Nigéria pour la confirmation de sa contribution de trois cent-cinquante (350) millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan d'actions.
44. La Conférence lance un appel pressant aux Etats membres pour le versement diligent de leurs contributions volontaires au Fonds dédié à la mise en œuvre du Plan d'action pour éradiquer le terrorisme dans la région. Afin de booster la mise en œuvre du Plan d'action 2020 – 2024 pour éradiquer le terrorisme dans la région, la Conférence nomme Leurs Excellences **Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO, Président de la République du Ghana**, Président en exercice de la Conférence et **Mahamadou ISSOUFOU**, Président de la République du Niger pour diriger l'effort de mobilisation des ressources financières et techniques.
45. En ce qui concerne la **criminalité transnationale organisée**, la Conférence réaffirme sa préoccupation quant à l'ampleur du trafic de faux médicaments qui inondent le marché des produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest. Dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19, la Conférence réaffirme la nécessité pour les États membres d'adhérer à l'initiative de Lomé sur l'établissement d'un cadre réglementaire criminalisant le trafic de faux médicaments en Afrique afin de lutter efficacement contre ce fléau dans la région.

46. En ce qui concerne la **sécurité et la sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée**, la Conférence note la part importante des activités maritimes dans le développement économique et social des Etats de la région, et exprime sa préoccupation quant à la multiplication des actes illicites en mer, y compris la piraterie maritime, le déversement de déchets toxiques et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Elle appelle les Etats membres à mettre effectivement en œuvre les mesures adoptées au niveau national, régional et continental pour promouvoir la sécurité et la sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée.
47. A cet effet, la Conférence appelle les Etats membres à ratifier la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes (Charte de Lomé) adoptée le 15 octobre 2016 et à promouvoir la coopération entre les États membres en matière de navigation maritime. La Conférence lance un appel pressant aux pays abritant les centres multinationaux de coordination maritime (CMCM) et le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO) à prendre les dispositions administratives et logistiques nécessaires afin d'assurer la pleine opérationnalisation des Centres, y compris les facilités pour le logement du personnel international déployé dans les centres maritimes domiciliés dans leurs pays respectifs. La Conférence demande aux Etats membres et à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des décisions ainsi adoptées.
48. Dans le cadre de la promotion de la **prévention des conflits** au niveau national, la Conférence se félicite des progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des centres nationaux d'alerte précoce et invite les Etats membres à accélérer le processus d'opérationnalisation de ces centres.
49. En ce qui concerne la **situation humanitaire** dans la région, la Conférence note l'aggravation de cette situation en 2020 du fait de l'effet combiné des conséquences socio-économiques de la Covid-19, de l'insécurité dans certaines régions notamment dans le Sahel, des catastrophes naturelles et des prix élevés des denrées alimentaires.

50. La Conférence se félicite des efforts déployés par la Commission de la CEDEAO pour atténuer les effets de la crise humanitaire dans la région par la fourniture d'aide humanitaire et par le soutien aux programmes et initiatives des Etats membres. Elle appelle les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation humanitaire notamment, en renforçant la protection sociale des groupes vulnérables et à risque.

AUTRES QUESTIONS

51. La Conférence invite l'Union Africaine à tenir le prochain Sommet par visioconférence et à organiser l'élection du Président de la Commission de l'Union Africaine et des Commissaires de manière virtuelle.

52. La Conférence rend un vibrant hommage à S.E.M. Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger, dont c'est la dernière participation au Sommet en qualité de Chef d'Etat, pour sa forte conviction et son action en faveur de l'intégration économique, de l'enracinement de la démocratie, de la paix et de la sécurité régionales. La Conférence lui reste, à jamais, reconnaissante pour son implication et les actions conduites dans le cadre du chantier de la monnaie unique de la CEDEAO. Elle salue les actions conduites tout au long de ses deux mandats de Président de la République du Niger, qui ont contribué au développement économique et social et au désenclavement de son pays dans la paix, notamment par le développement des infrastructures nécessaires. La Conférence lui exprime ses remerciements pour avoir accepté, une fois de plus, de servir la Communauté en qualité de Champion de la CEDEAO pour la mobilisation des ressources financières et techniques du Plan d'action 2020 – 2024 pour éradiquer le terrorisme dans la région.

DATE ET LIEU DU PROCHAIN SOMMET

53. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de tenir leur prochaine Session Ordinaire à Accra, République du Ghana, à une date qui sera arrêtée après consultations.

54. Les Chefs d'État et de Gouvernement exprime leur profonde gratitude à **S.E.M. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO**, Président de la République du Ghana, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, pour son leadership dans la direction des affaires de la Communauté.

Fait le 23 janvier 2021 par Visioconférence



LA CONFERENCE